



April 25, 2018

Contamination du lot de drogue illicite

Les cannabinoïdes de synthèse et le Kratom

Le Centre antipoison de l'Ontario (CAO) a été informé de deux problèmes distincts susceptibles de toucher le lot de drogue illicite actuel. Le texte qui suit présente un sommaire de ceux-ci.

Les cannabinoïdes de synthèse

Le CAO a été informé que les cannabinoïdes de synthèse (des dérivés de tétrahydrocannabinol), souvent vendus comme « encens » et étiquetés « non destiné à la consommation humaine », ont été contaminés par des anticoagulants à action prolongée. Jusqu'à présent, (en date du 25 avril 2018) plus de 100 cas ont été rapportés aux Centres antipoison américains, dont 3 décès attribuables à des hémorragies. Le CAO indique qu'actuellement, il n'y aurait eu aucun cas en Ontario ou ailleurs au Canada.

On a émit l'hypothèse que ces anticoagulants ont été ajoutés aux produits de cannabinoïdes de synthèse pour saturer les enzymes hépatiques responsables de métaboliser les cannabinoïdes, afin d'en prolonger les effets. Les anticoagulants à action prolongée ne peuvent être analysés régulièrement dans la majorité des laboratoires hospitaliers, mais leurs effets, tels qu'une prolongation de l'INR et une diminution des niveaux des facteurs II, VII, IX et X, peuvent l'être. Pour traiter les cas d'hémorragies sévères, le remplacement des facteurs de coagulation et l'administration de doses massives de vitamine K (plus de 100 mg/jour) sur une période prolongée (allant parfois jusqu'à 120 jours) sont nécessaires. Veuillez consulter le CAO, le cas échéant.

Le Kratom

Le Kratom est une préparation à base de plante avec des propriétés sympathomimétiques et opioïdes. La vente de Kratom au Canada est illégale. Malgré ceci, il est possible de s'en procurer sur l'internet ou dans les dépanneurs sous forme de poudre, de pilule et de feuille séchée, étiqueté « non destiné à la consommation humaine ». L'utilisation de ces produits peut occasionner de mauvais délires et causer une hépatite cholestatique.

Le Kratom est extrait d'un arbre à feuillage persistant indigène à l'Asie du Sud-Est (*Mitragyna speciosa*). Tout le Kratom est donc importé au Canada. Le CAO a été avisé que certains produits distribués au Canada sont contaminés à la salmonelle et auraient causé des cas de maladie grave. Les premiers symptômes d'une intoxication à la salmonelle sont les nausées, les vomissements, la diarrhée et la diarrhée sanglante, mais celle-ci peut entraîner une maladie systémique avec de la fièvre et une déshydratation. Veuillez consulter le CAO, le cas échéant.